

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°103-2026****SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026****NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27****NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 22****NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 27**

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heures et trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de Mme Sonia TREVIEN, Maire, dûment convoqués le deux septembre deux mille vingt-six.

Présents : TRÉVIEN Sonia, COUDERT Éric, DRAPEAU Nathalie, COSSARD Nicolas, GABORIAUD Sébastien, MARTEAU Cédric, MIRC Laurence, DUMAS Sandrine, PERRAUD Nathalie, VIOLLEAU Sébastien, SCHAFF Caroline, NAUD Sébastien, SWARTVAGHER Swea, CHAIGNE Sébastien, DELAVEAU Françoise, BAUDIN Josiane, SWARTVAGHER Frédéric, VIGNERON Fabricia, VALERO Gérard, GUEVEL Stéphanie, DAUTRICOURT Arnaud, VEDDA-BOIJOUX Agnès.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. DEVILLERS Didier a donné procuration à M. Marteau Cédric.

M. GAUTREAU Philippe a donné procuration à M. Coudert Eric.

Mme CUVILLIER Armelle a donné procuration à Mme Vadda-Boijoux Agnès.

Mme BROOKBANK Katy a donné procuration à Mme Delaveau Françoise.

M. PAYET Patrice a donné procuration à Mme Guevel Stéphanie.

OBJET : CREATION DE POSTE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, renouvellement compris.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'agent de surveillance de la voie publique, recruté pour une durée de 6 mois du 9 mars au 8 septembre 2026, n'a pas renouvelé son contrat.

Ainsi, elle propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 11 septembre 2026, un emploi non permanent d'agent de surveillance de la voie publique sur le grade d'Adjoint technique territorial, à temps complet, pour une durée de deux mois, renouvelable une fois, pour un accroissement temporaire d'activité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De créer un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint technique territorial, pour effectuer les missions de surveillance de la voie publique suite à un accroissement temporaire d'activité, à temps complet, à compter du 11 septembre 2026.**
- **De fixer la rémunération par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.**
- **D'inscrire au budget les crédits correspondants.**

Pour : 27**Contre : 0****Abstention : 0****Fait et délibéré en séance,****Le 10/09/2026****Mme le Maire, Sonia TREVIEN****Le secrétaire de séance,****Mme Laurence MIRC**